

Fiche 1		Ressources budgétaires	
Direction responsable DIRECTION DES SERVICES D'HÉBERGEMENT POUR LES AINÉS ET LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE		Émis	2021-04-22
Expéditeur Nathalie Beaupré		Entrée en vigueur	2021-04-22
Destinataires Tout le personnel du CISSMO – Hébergement - Réadaptation		Révisé	2022-10-21

1. Énoncé

- Utilisation des ressources budgétaires disponibles dans la réalisation des actions préventives et de traitement du déconditionnement (APTD)
- Énoncé qui concerne aussi les unités de lits de soins post-aigus, URFI DP et la clientèle COVID+

2. Objectifs

Assurer la quantité, la qualité et la sécurité des services de soins de santé des usagers en lien avec les APTD, en compensant la pénurie de main-d'œuvre de façon créative

3. Instructions

- Identifier les ressources budgétaires disponibles lors d'absences long terme de membres du personnel ou de postes à découvert, pour offrir des mandats APTD à du personnel dédié
- Planifier les remplacements des ressources humaines selon les balises établies pour le programme APTD

4. Intervenants concernés : rôles et responsabilités

Gestionnaire

- Établir les besoins requis en ressources humaines pour le déploiement des APTD et les objectifs établis pour le milieu
- Planifier les ressources humaines et budgétaires requises selon le plan d'amélioration de son milieu
- Adresser des demandes d'effectifs à l'équipe de la gestion des activités de remplacement, si les ressources humaines en places ne peuvent actualiser les APTD
- Tout en respectant les actes réservés et les champs de pratique de chaque profession, autoriser la mise en place de main-d'œuvre non conventionnelle si le besoin est identifié et requis: kinésiologue, aide de service, technicien en éducation spécialisée, contractuels, etc.

5.	Documents de référence
-----------	-------------------------------

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Aucun |
|---|